



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021, 2022 et 2023, tel que préparé par la firme d'évaluateurs "LBP évaluateurs agréés" a été déposé au bureau du secrétaire-trésorier, le 30 octobre 2020.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville, au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, aux heures habituelles d'ouverture du bureau, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi inclusivement;

QUE Toute demande de révision

- pourra concerner une modification effectuée par une tenue à jour, une proposition de correction d'office ou une tenue à jour demandée;
- pourra être déposée au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la loi sur la fiscalité municipale (concernant la tenue à jour du rôle) et doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant;
- devra être déposée en personne ou par courrier recommandé, auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ), la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, 280, boul. Harwood, Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5;
- devra, pour être recevable :
 - être réalisée sur un formulaire prescrit à cette fin par le Ministre et qui pourra être obtenu aux bureaux de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges;
 - être déposée à la M.R.C. dans les 60 jours suivant l'expédition de l'avis de modification ou de correction;
 - être accompagnée de la somme d'argent déterminée par l'OMRÉ à cet effet.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT.

Joel Kra,
Secrétaire-trésorier